

**Discours de Mme Yaël Braun-Pivet,  
Présidente de l'Assemblée nationale**

**Ouverture des 25 ans du label national  
« Territoires, villes et villages Internet »**

Jeudi 8 février 2024 – Palais Bourbon

***SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI***

Madame la ministre,

Mesdames et messieurs les députés,

Mesdames et messieurs les maires,

Mesdames et messieurs les élus,

Monsieur le délégué général à la médiation du Défenseur des droits,

Monsieur le Président, cher Mathieu Vidal,

Mesdames et messieurs les membres du jury,

Mesdames, messieurs,

C'est une grande responsabilité qui m'incombe aujourd'hui, puisque je m'exprime devant vous en tant que marraine de la 25<sup>e</sup> édition du « Label National Territoires, Villes et Villages Internet ».

Oui, les Villes Internet ont déjà 25 ans : 25 ans de civisme, 25 ans d'action en faveur de l'accès au numérique dans les territoires.

Bien sûr, le numérique n'est pas la panacée universelle ; certaines pratiques doivent être encadrées et le législateur y veille. Mais que de services, que d'opportunités, que de temps et kilomètres gagnés grâce au développement d'Internet dans nos territoires !

Le Parlement a pris la mesure du phénomène, grâce en particulier à de précieux travaux de contrôle : je pense à la mission d'information commune sur l'identité numérique de 2020, ainsi qu'à la mission sur la souveraineté numérique nationale et européenne en 2021. Notre but est double : savoir tirer profit du numérique, tout en prévenant ses dérives.

C'est ainsi que le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique – dit « projet SREN » – va nous aider à protéger les enfants de la pornographie en ligne, à protéger nos concitoyens des arnaques, à combattre le cyber-harcèlement et la désinformation. En précisant l'encadrement des plateformes, en renforçant les pouvoirs de l'ARCOM et de l'Autorité de la concurrence, il va nous donner un cadre moderne et adapté. Ce texte a déjà été examiné dans les deux chambres et une CMP devrait bientôt se réunir, dans le courant du mois de mars.

De même, la proposition de loi sur les influenceurs a été examinée dans le cadre des « semaines transpartisanes » que j'ai instituées. Ce texte encadrant l'activité d'influenceur permettra par exemple d'interdire certaines formes de publicité et assurera une meilleure protection des mineurs exerçant cette activité.

Mais je vous rassure, l'Assemblée nationale ne se contente pas de régir et de proscrire : elle utilise le numérique pour mieux communiquer, pour rapprocher les citoyens de l'institution, pour s'ouvrir toujours plus à la société.

Ainsi, dans une logique d'ouverture de l'institution qui s'est traduite en 2023 par une hausse du nombre des visites de 51 % par rapport à 2019, des visites guidées en ligne ont été mises en place : elles permettent, en particulier, à nos concitoyens et surtout aux élèves des Outre-mer de découvrir le Palais-Bourbon, malgré les contraintes géographiques.

Le numérique permet aussi d'encourager la participation des citoyens, par exemple à travers des consultations en ligne dans le cadre des travaux parlementaires. Nous avons procédé ainsi pour préparer l'examen d'une proposition de loi sur la vie associative, qui a été adoptée à l'unanimité mercredi 31 janvier dernier.

Enfin, l'Assemblée nationale a développé des outils numériques, pour mieux assurer sa mission de contrôle et mieux informer les citoyens.

Ainsi, une nouvelle page du site internet a été consacrée au suivi statistique des réponses apportées aux questions écrites posées par les députés, ce qui constitue un vrai progrès, technique et démocratique à la fois.

La création d'un Baromètre de l'application des lois doit également être saluée, en ce qu'elle constitue un outil, pour les parlementaires mais aussi pour nos concitoyens, de contrôle de la bonne application des lois.

Enfin, nous disposons maintenant d'un Comptoir du numérique, qui recense les besoins et prodigue son expertise, au service des députés et de leurs équipes.

Je rassure les membres du jury, l'Assemblée nationale n'est pas candidate, même si elle aussi agit en faveur du numérique citoyen. Je suis surtout heureuse de saluer l'engagement républicain de l'association Villes Internet, qui agit pour renforcer et moderniser le service public et la démocratie locale à travers l'ensemble du territoire : c'est une cause dont vous pouvez légitimement être fiers, dans une société où l'accès à Internet est devenu un droit fondamental, reconnu par l'ONU.

Je suis donc très heureuse d'accueillir à l'Assemblée nationale la remise du « Label National Territoires, Villes et Villages Internet », déjà remis à près de 2 000 communes. Pour les 25 ans de Villes internet, 241 lauréats viendront s'ajouter à la liste.

Et puisque cet événement a lieu en cette grande salle Victor Hugo, je terminerai en citant le député-poète qui, dès 1849, déclarait ceci : « *Que de progrès, que de simplifications ! [...] Encore quelques années, et le fil électrique de la concorde entourera le globe et étreindra le monde.* »

Victor Hugo n'a pas connu Internet, mais déjà il en entrevoyait les possibilités, au service de la collectivité, au service de la République. Cette vision, vous la concrétisez aujourd'hui : bravo aux lauréats, bravo à l'ensemble des candidats et merci au jury d'encourager cette approche citoyenne d'internet et du numérique.

Je vous remercie.